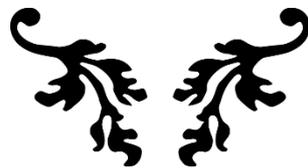


L'OFFICIEL DE LA MINE RESPONSABLE



N° 10

7 juin 2021

L'action de l'Etat à Salsigne : un bilan minable de l'après-mine !

Un comité de pilotage pour le projet " Mine responsable " a été installé par Emmanuel MACRON le 1^{er} avril 2015. Assurant aussi la coordination de cette instance, le chef du bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques (détaché auprès du ministre en charge des mines) déclare :

***" la mine propre n'existe pas... Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire.
A notre charge de rendre cet impact positif "***

Ainsi l'Etat et les industriels conscients de l'enjeu de l'acceptabilité sociale mettent en place une stratégie de communication afin d'éluder les conséquences graves de l'industrie extractive sur tous les plans : sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques.

Une présentation de la situation actuelle – issue de documents officiels et déclarations – s'impose...

Bulletin d'information destiné aux membres de l'Association Gratte Papiers

La mine responsable, concept préalable à la reprise de l'activité minière, répondrait à la volonté du gouvernement de " faire évoluer les représentations sur l'exploitation minière qui reste encore trop souvent associée aux traumatismes du passé " et veillerait " à anticiper la gestion environnementale de l'après-mine ". Problème, le président du comité de pilotage du projet " mine responsable " déclare : " la mine propre n'existe pas... **Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire. A notre charge de rendre cet impact positif** ". Pour apprécier la réalité, une présentation de la situation actuelle – issue de documents et déclarations officiels – s'impose.

Et au milieu coule une rivière...

L'Orbiel, vous connaissez ? C'est dans l'Aude, une petite rivière qui traverse l'ancien bassin minier et industriel de Salsigne, au nord de Carcassonne. Si le cadre semble plaisant de prime abord, il ne fait pas bon s'y attarder.

Haut lieu historique de l'activité minière – dès l'époque protohistorique – le secteur a connu son plein essor de l'entre-deux-guerres jusqu'à l'arrêt de la mine en 2004.

Aujourd'hui le cadre paysager paraît féérique, comme le montre cette photographie de Malabau, aux confins de la commune de Salsigne :



Photo Cloé Harent

Mais derrière ce bel attrait, une étude des plus sérieuses – à la demande des services de l'Etat – établit que " l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires, en considérant les risques attribuables à l'activité minière,

montre qu'**il est nécessaire de limiter le temps d'exposition à moins de 7 promenades/an** au droit du site¹ " ... promenades de 1 h 40 pour les adultes, ou 1 h pour les enfants ! Pourtant, à cet endroit-là, Malabau, l'exploitation de la mine n'a duré que de 1915 à 1922 : un détail, par rapport au reste !

Le reste ? **Plus de 2 millions de tonnes de produits toxiques**, notamment de l'arsenic et du cyanure, répartis çà et là, en mélange dans d'énormes stockages construits comme des passoires... sans compter tout ce qui traîne un peu partout accumulé au gré du vent et des eaux (dont le bassin versant de l'Orbiel fait sans cesse office de réceptacle) avant d'être dispersé de plus en plus loin.

Et au milieu coule une rivière... d'arsenic

Dans cette vallée, les populations respirent, ingèrent et sont au contact des produits toxiques, au point d'en être imprégnées !

Ce tableau vous semble consternant ? Il est pourtant partagé par des sénateurs, après leur visite dans le cadre de la commission d'enquête effectuée dernièrement :

- Alain Duran, sénateur de l'Ariège :
" Je suis rentré bouleversé de notre voyage dans l'Aude. J'ai senti un morceau de France abandonné. On ne peut pas continuer comme cela.
Ces habitants ne peuvent pas s'en sortir en l'état actuel des choses². "
- Jean-Pierre Moga, sénateur du Lot-et-Garonne :
" Je viens de l'industrie, et y ai vu certaines situations. Mais je n'imaginai pas que c'était possible, à une telle échelle, dans le département de l'Aude³. "

Jeudi 4 juillet 2019

**VALLÉE DE L'ORBIEL
DE NOUVEAUX
TAUX D'ARSENIC
ANORMAUX CHEZ
LES ENFANTS**

L'INDÉPENDANT

Jeudi 29 août 2019

**CARCASSONNAIS
VALLÉE
DE L'ORBIEL :
46 ENFANTS
INTOXIQUÉS**

L'INDÉPENDANT

¹ [2008-01-17 ICF Environnement - annexe 17](#), pages 3 à 5

² [2020-09-10 Sénat com. eng. pollution sols - rapport](#), page 307

³ [2020-09-10 Sénat com. eng. pollution sols - rapport](#), page 308

- Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude :
" Des enfants contaminés à l'arsenic à de forts dosages. Et quand vous avez un nourrisson d'un ou deux mois, qui ne marche pas encore à quatre pattes, qui a des taux extrêmement importants d'arsenic dans ses urines, cela m'a alarmé. "

Environ 120 tonnes d'or ont été extraites, et bien d'autres métaux, jusqu'à la fermeture de la mine en 2004. Depuis, c'est " l'après-mine ", dont la gestion est dévolue exclusivement à l'Etat, intégrée dans sa mission régaliennne d'assurer la sécurité, ici d'ordre sanitaire et environnemental.

Aujourd'hui, avec plus de 16 ans de recul – et pratiquement autant de plans d'actions annoncés en grandes pompes par les préfets du coin – le temps est venu de mesurer l'action de l'Etat dans la gestion de l'après-mine de Salsigne.

Quel en est le coût, sur un plan financier, sanitaire et environnemental, et pour quelle efficacité ?

Et au milieu coule à flots... l'argent du contribuable

Quelques documents officiels permettent une approche du coût supporté par les contribuables :

- Le rapport annuel 2003 de la Cour des Comptes⁵

montant en €	objet
46 820 000	travaux de " réhabilitation " et prévision, au 31 mai 2003
2 290 000	financement du plan social de l'exploitant (MOS)
76 220 000	perte subie par le BRGM entre 1980 et 1992

- Le dernier plan d'action du préfet de l'Aude⁶

2 487 000	derniers travaux réalisés avant octobre 2018 (actions 1 à 3)
355 000	travaux études post-inondation octobre 2018 (actions 5, 7,12 et 21)
12 000	suivi qualité eaux de surface (action 9, 6 000 € x 2 ans)
20 000	renforcement mesures d'affichage (action 28)
420 000	campagne analyse poussières atmosphériques (action 29)
250 000	étude possibilités traitement Nartau/ruisseau Grésillou (action 30)
5 370 000	"actions à moyen terme" hors coûts annuels (actions 31 à 40) STEP (Station Traitement Eaux) réfection décanteur (370 000 €) travaux étanchéité stockage Montredon (environ 4 000 000 €) évacuation big-bags arséniate de chaux (1 200 000 € ⁷)
7 500 000	fonctionnement STEP, 500 000 €/an depuis 15 ans (action 32)
150 000	étude Prior, caractérisation préoccupations locales (action 47)

Ainsi, près de **142 millions d'euros – a minima – d'argent public** ont été dépensés. Ce coût pharaonique est à mettre en parallèle avec la valeur des **120 tonnes d'or produites : environ 6 milliards d'euros**, au cours actuel !

⁴ [2020-09-10 public sénat Salsigne - com. enq. Sénat sols pollués](#), page 2

⁵ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), pages 370 et 371

⁶ [2021-04-27 préfet Aude plan actions Salsigne - version 4](#)

⁷ [2020-12-12. midi libre bureau CSS Salsigne-Orbiel - erreurs du passé](#)

Et la gabegie est loin de s'arrêter là ! Jusque dans les années 80, Salsigne a été le premier producteur d'arsenic du monde. Mais déjà un demi-siècle avant, en 1934, l'activité extractive était vantée ainsi : " *l'arsenic qui constitue un sous-produit de ce district aurifère du Cabardès est produit en quantité telle que le cours mondial en est réglé par la concession de Salsigne*⁸ ". Mais quand le sous-produit devient déchet, le sort de la vallée de l'Orbiel est scellé...

Compte tenu de la quantité d'arsenic laissé à l'abandon, ce type de pollution minière va perdurer des dizaines de milliers d'années selon plusieurs laboratoires du CNRS :

*Des calculs sommaires de flux pour un métal toxique donné, l'arsenic par exemple, montrent que la plupart des districts miniers produisent de 1 à 50 t/an d'arsenic ; considérant la masse d'arsenic disponible sur place, **la durée de vie de ces systèmes est de 500 à 10 000 ans.***

Quels sont les remèdes à la contamination ?

*Il y a deux stratégies possibles : empêcher la formation des eaux acides chargées en métaux toxiques ou bien **les traiter pour précipiter et retenir les métaux toxiques. Il est clair que la seconde solution implique un traitement de longue durée (plusieurs siècles)** et un stockage des métaux extraits*⁹.

Avec un coût de fonctionnement de 500 000 à 600 000 € par an selon le dernier plan d'actions (action 32) du préfet de l'Aude, la fameuse STEP (Station de Traitement des Eaux de Pluie, qui se contente d'ajouter de la chaux pour obtenir, par précipitation avec l'arsenic, de l'arséniat de chaux) va engendrer – à elle seule – un coût de 5 à 6 milliards d'euros au cours des dix mille prochaines années, de l'argent public ! Inutile de parler des autres dépenses sur la même durée, tout aussi ruineuses...

Très soucieux de ne pas s'engager dans une telle dépense, trois ministères s'entendent pour supprimer la STEP, au prétexte d'un faible impact, selon un audit¹⁰ de 2015 :

La station d'épuration traite actuellement 100 000 m³ d'eau par an provenant des sources et du drainage des différents stockages... La concentration [d'arsenic] en amont de la station est de 12 mg/l et le résultat à la sortie est de 1 mg/l.

La DGPR a demandé à la DREAL en septembre 2012 de préparer la fermeture de la station d'épuration au motif que l'impact sur la dépollution de l'Orbiel est minime...

Il semble délicat de convaincre les populations locales et les membres de la CLI de l'intérêt de fermer la station de traitement des eaux en l'absence d'arguments quantitatifs techniques, scientifiques et économiques forts.

Recommandation :

Pour l'ancienne mine de Salsigne, préparer avec soin un argumentaire sur l'intérêt de supprimer la station d'épuration, d'autant plus que les riverains ont été à nouveau mobilisés par la résurgence de 2013.

⁸ [1934-00-00 H. Fonvieille mines or Aude – Salsigne](#), page 121

⁹ [2000-00-00 CNRS transfert métaux - bassins sous impact minier](#)

¹⁰ [2015-02-00 MEDDE-MEIN-MAAF audit politique prévention risques L.R.](#), pages 118 et 119

La manœuvre ministérielle a échoué, du moins pour les 15 prochaines années : le préfet de l'Aude annonce en Commission Locale d'Information " le maintien en fonctionnement de la station de traitement pour une durée supplémentaire de 10 à 15 ans¹¹ ". Rien, par rapport aux dizaines de milliers d'années prévisibles de pollution !

L'épopée Salsigne : malgré un coût financier disproportionné, un coût environnemental sans limite

Côté environnement, le bilan est pire. La masse de produits toxiques est immense, entre 2 et 3 millions de tonnes d'arsenic, cyanure, plomb, cadmium, antimoine et bien d'autres, mélangés dans plus de 22 millions de tonnes de déchets miniers !

De quoi justifier amplement l'appellation du secteur de " Tchernobyl chimique ", comme le prouve l'inventaire suivant, selon des documents des services de l'Etat :

<i>nom</i>	<i>volume (m³)</i>	<i>document</i>
stockage de l'Artus	7 000 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 325
stockage de Montredon	1 000 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 325
flanc Est du stockage Montredon	450 000	rapport DRIRE 14/06/2005, p. 4
ancienne mine Malabau	45 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 326
verse de Ramèle *	5 000 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 324
verse de l'Atelier	1 000 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 324
ancienne mine La Caunette	200 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 324 étude Burgéap-Ademe, tome 1, § 4.111
zone de Nartau	20 000	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 325 marché BRGM 17/09/2019, CdC p. 9
confinement	600 000	plaquette DRIRE 11/07/2006, p. 6
zone de Peyre-Brune	1 140	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 326 ICF études 6 sites 17/01/2008, rap. II, p. 141
zone de la Combe Lisou	?	inventaire BRGM - rapport Sénat, p. 326
	15 316 140	

* La verse de Ramèle comporterait en fait plusieurs dizaines de millions de m³, selon [le Cahier des Charges d'un marché publié par le BRGM le 17/09/2019](#) (page 9).

Sans surprise, les pouvoirs publics se complaisent à indiquer seulement le volume des déchets miniers, mais pas le poids. L'étude Burgéap-Ademe (2002) mentionne plusieurs dépôts de déchets miniers¹², avec leurs volumes et tonnages respectifs, desquels il ressort une densité de 1,47 a minima.

Ainsi, au volume total de 15 316 140 m³ correspond un poids total de l'ensemble des déchets miniers de 22 514 000 tonnes, soit plus de 22 millions de tonnes, selon les propres données des autorités publiques !

¹¹ [2017-09-13 préfet Aude CLI Salsigne - relevé conclusions](#), page 3

¹² [dossier BURGEAP, diagnostic détaillé de la pollution, tome 1](#), paragraphe 4.111

Plus de 22 millions de tonnes de déchets toxiques, dans l'ancien bassin minier de Salsigne

Au-delà de tous ces stockages de déchets appartenant au BRGM, il y a en plus d'autres quantités inimaginables de produits similaires – et mortifères – répartis tout le long de la vallée de l'Orbiel sur des terrains et dans des bâtiments appartenant à des particuliers ou à des collectivités territoriales, notamment :

- Des poussières envoyées dans l'air par les activités minières et industrielles, et qui ont pollué les sols et les eaux de surface ou souterraines :
 - " ... environ 116 000 tonnes de poussières envoyées à l'atmosphère entre 1924 et 1996 par la cheminée¹³.
Du fait du procédé de pyrométallurgie, le principal constituant des émissions poussières à la cheminée est As_2O_3 (trioxyde d'arsenic) ;
 - " *Par vent violent, l'érosion éolienne des digues est importante (30 cm/jour)*¹⁴ ". Le secteur est particulièrement venté, environ 330 jours par an, dont plus de 100 jours de vent fort.
- Les effondrements de digues¹⁵, plus ou moins récurrents selon un rapport du BRGM de 1980 :
 - " *les inondations de 1930 ayant entraîné la destruction de certaines digues par submersion.* "
 - " *1^{er} accident de la plage B'2 en 1965 : affaissements successifs de la digue.* "
 - " *2^{ème} accident de la plage B'2 en 1966 : brèche de 100 m qui s'est ouverte dans la partie sud de la digue et qui a provoqué une coulée de boue ayant atteint l'Orbiel après avoir traversé la route de Conques.* "
 - " *accident de la plage B4 : plusieurs affaissements successifs depuis novembre 1967 jusqu'au grand affaissement de janvier 1968.* "

L'étude Burgéap-Ademe apporte les précisions suivantes¹⁶ :

- L'incident du " *13 novembre 1966... le volume de matériaux concerné par cet événement peut être estimé entre 10 000 et 15 000 m³ " ;*
- " *Des affaissements successifs de la digue de la plage B4 à partir de novembre 1967 ont abouti à un glissement de stériles le 22 janvier 1968.
Cette fois, il s'est agi d'un éboulement en masse... de stériles. Ensuite, les coulées successives de stériles plus ou moins liquides se sont prolongées durant au moins un mois... Le volume concerné a dû être nettement supérieur au précédent glissement. "*
Inutile de préciser qu'il s'agit de " stériles " en or... pas en arsenic ou autres matières dangereuses !

¹³ [dossier BURGEAP, tome 1 annexe 11, Historique des rejets et impacts](#), page 11

¹⁴ [1980-06-00 BRGM digues stériles – Salsigne](#), page 114

¹⁵ idem, pages 109 et 110

¹⁶ [dossier BURGEAP, diagnostic détaillé de la pollution, tome 1](#), paragraphe 4.113

- Enfin, des sédiments – chargés en arsenic et autres poisons – charriés par l'Orbiel et ses affluents (Le Grésilhou et le Russec) ont recouvert pratiquement tout le lit majeur, c'est-à-dire plusieurs centaines d'hectares. Dans son dernier rapport, post-crue d'octobre 2018 ne concernant que quelques installations communales, le BRGM précise¹⁷ :

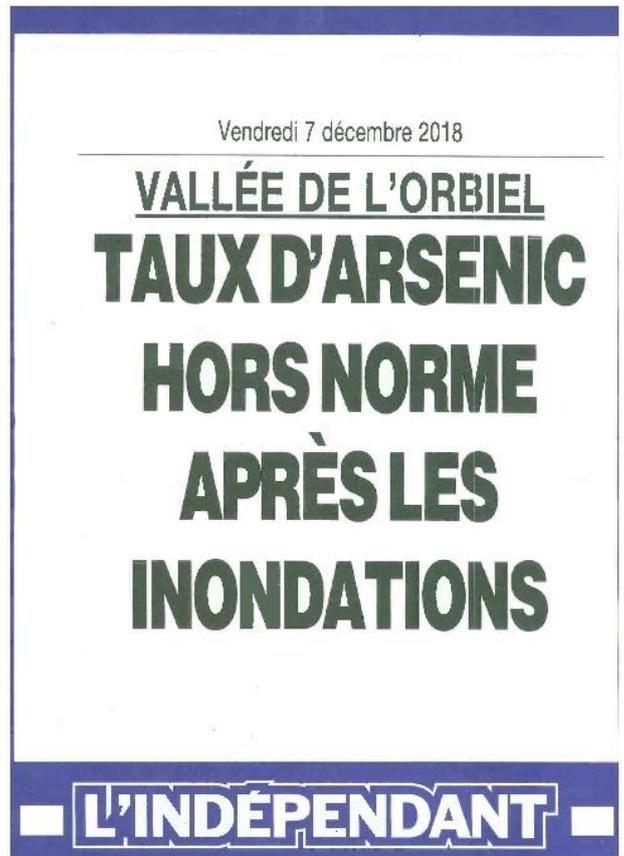
- " Concernant la commune de Conques-sur-Orbiel, les résultats des investigations indiquent :

Un impact des inondations lié au dépôt de sédiments, principalement au niveau de l'aire de loisirs en bordure d'Orbiel (espaces verts autour du terrain de basket, de la piscine et des terrains de tennis)... Des limons ont également été déposés au niveau des bacs hors sol de l'école élémentaire et des sols nus de l'ancienne école maternelle ...

Un impact des inondations principalement en arsenic et dans une moindre mesure en plomb et zinc. "

- " Concernant la commune de Lastours, les résultats indiquent :
*Des teneurs élevées en arsenic et supérieures aux valeurs de référence dans le talus attenant à la cour d'école et dans les sols excavés de cette même cour.
Des teneurs en arsenic élevées et supérieures aux valeurs de référence au niveau de l'aire de pique-nique située en bordure d'Orbiel.
... du bismuth qui présente des teneurs supérieures aux valeurs de référence au niveau de l'aire de pique-nique et des terres excavées. "*
- " Concernant la commune de Villalier, les résultats des investigations indiquent :
*Un impact des inondations lié au dépôt de sédiments au niveau des stades de football, du parc de la mairie et du boulodrome.
Un impact principalement en arsenic et ponctuellement en plomb et en zinc. "*

Les photographies suivantes du boulodrome de Villalier, prises avant, pendant et juste après la crue de l'Orbiel d'octobre 2018, sont très éloquentes quant au volume de sédiments apportés (contenant de l'arsenic, du plomb et du zinc) :



¹⁷ [2019-09-00 BRGM rapport pollution Orbiel – Salsigne](#), pages 3 et 4



- " Concernant la commune de Trèbes, les résultats des investigations indiquent :
Un impact des inondations lié au dépôt de sédiments en provenance de l'Orbiel...
Un impact en arsenic... plomb... "
- " ... l'ensemble des sédiments déposés sur les zones investiguées présente des teneurs en arsenic de l'ordre de grandeur de celles présentes dans les sédiments de l'Orbiel avant et après les inondations, confirmant le dépôt de ces matériaux sur les zones investiguées. "

Le volume global des déchets des activités minières (contenant des métaux lourds) charriés par les inondations ainsi que le volume des sédiments de l'Orbiel et de ses affluents, contaminés à leur tour par ces métaux lourds, peuvent être évalués à plusieurs centaines de millions de tonnes.

Encore d'autres millions de tonnes de matières empoisonnées, hors de contrôle des pouvoirs publics

Les bâtiments inondés sont aussi contaminés, comme l'école maternelle de Conques-sur-Orbiel – accueillant plus de 100 enfants – avec des traces de boue toxique presque jusqu'au plafond :



http://www.irma-grenoble.com/photos/diaporama_phototheque.php?id_photos=5269&theme=5#image-16

Bien évidemment, chaque habitation inondée par l'Orbiel a reçu sa dose d'arsenic. Aux confins de l'Orbiel, à Trèbes, la boue retrouvée dans une baignoire présente encore en 2021 une teneur en arsenic de 37,4 milligrammes¹⁸ : tout baigne !

¹⁸ [2021-02-15 constat huissier boue arsenic - habitation Trèbes](#)

Comble du cynisme, l'ARS affirme - aujourd'hui - la nécessité de porter une protection individuelle adaptée pour manipuler les boues et limons chargés d'arsenic déposés par la crue de l'Orbiel (en aval de Salsigne), alors que la même ARS affirmait le contraire selon un communiqué préfectoral de 2018, pour ne pas inquiéter les milliers de riverains, bénévoles et services de secours (gendarmerie, sapeurs-pompiers, agents communaux et départementaux, Croix-Rouge, Association départementale de protection civile, Fédération française de sauvetage et Secourisme, SMMAR...) :

- En décembre 2018 : " *En matière sanitaire, l'ARS qui a été ressaisie sur cette question, confirme que la voie cutanée est une voie mineure d'absorption de l'arsenic et qu'ainsi il n'y a pas de risque en cas de baignade dans l'Orbiel ou de manipulation de boue déplacée pendant les inondations*¹⁹. "
- En mars 2021 : " *Au niveau des habitations affectées par ces inondations, un nettoyage classique avec évacuation de limons est suffisant pour protéger les habitants. Il convient cependant de veiller à équiper le personnel réalisant ces opérations des équipements individuels de protection adaptés et de respecter les recommandations sanitaires pour protéger sa santé*²⁰. "

L'action de l'Etat : à l'image de la quantité d'arsenic retirée !

Midi Libre - DIMANCHE 28 FÉVRIER 2021



Présentés comme de véritables boîtes à outils des autorités publiques, les fameux plans successifs des préfets ne prévoient pratiquement aucune action qui réduirait la quantité de produits toxiques.

Ainsi, selon le dernier plan, noyée dans une flopée de mesurètes saupoudrant par-ci par-là quelques études, quelques réunions ou rencontres, quelques formes d'information tendant plus à de la communication, ou quelques travaux – très menus compte tenu de l'ampleur de la pollution – seule l'action 32

indique : " *Chantier d'évacuation des bigbags en cours* ".

Il s'agit de la reprise de 5 000 tonnes d'arséniate de chaux : 503 tonnes déjà évacuées²¹ en début 2020, et 4 500 tonnes en cours d'évacuation²².

Faut-il s'en réjouir ? Oui, si on considère que c'est un commencement.

Non, si on compare ces 5 000 t aux 22 514 000 t de déchets toxiques stockés sur site, soit à peine 0,022 %...

¹⁹ [2018-12-06 préfet Aude com. presse pollution Orbiel](#)

²⁰ [2021-03-26 courrier ARS - conséquences crue Orbiel](#)

²¹ [2020-06-21. midi libre Salsigne pollution Orbiel - arséniates chaux](#)

²² [2020-06-18 préfète Aude big-bag arséniate chaux - pollution Salsigne](#)

Depuis l'arrêt des activités liées à la mine, en 2004, il a fallu **16 ans aux pouvoirs publics pour enlever cette infinitésimale portion des stocks de déchets miniers**. A ce rythme – 5 000 t en 16 ans – il faudrait plus de 70 000 ans pour débarrasser les 22 millions restants.

L'action de l'Etat : " *la pollution dans l'Orbiel passe après* "

Récemment, le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie y va de sa petite phrase, une perle très révélatrice : " **la pollution dans l'Orbiel passe après**, pardon d'être direct²³ " !

C'est d'ailleurs dans la droite ligne du constat unanime, qui précédait l'abandon des activités minières, selon :

- L'Inspection générale des Finances et le Conseil général des Mines, dans leur rapport²⁴ au Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie :

" Pour le MEFI [Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie], la réhabilitation doit se faire au nom de l'intérêt général, et non en tant qu'autorité de tutelle du BRGM (lequel n'a pas les moyens)... **aucun exploitant n'a assumé sa responsabilité depuis un siècle**, et le BRGM n'est pas plus pendable que les autres. Pour le MATE [Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement], c'est bien l'Etat en tant que tuteur du BRGM qui est impliqué... " ;

- Et l'Etat lui-même, représenté par le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et par le préfet du département de l'Aude, dans le cadre d'une convention autant confidentielle que sulfureuse :

" **Aucun des exploitants successifs de ces sites et installations**, en ce compris MPCS [dont le BRGM était le gestionnaire de fait], **n'a, à ce jour, assumé la charge de la remise en état environnementale** résultant de leur exploitation " .

Cet aveu d'impuissance de l'Etat trouve son aboutissement actuel dans le classement de plusieurs sites du bassin minier de Salsigne (Malabau, Salsigne, Villanière, Villardonnell, La Caunette) dans l'inventaire²⁵ des sites au titre de l'article 20 de la directive 2006/21/CE notifié à la Commission européenne :

" Article 20

Les États membres veillent à ce qu'un inventaire des installations de gestion de déchets fermées, y compris les installations désaffectées, situées sur leur territoire et ayant **des incidences graves sur l'environnement** ou risquant, à court ou à moyen terme, de constituer **une menace sérieuse pour la santé humaine** ou l'environnement soit réalisé et mis à jour régulièrement. "

L'action de l'Etat : " *une menace sérieuse pour la santé humaine* "

Faisant suite à une déferlante d'enfants imprégnés à l'arsenic, dans la vallée de l'Orbiel, l'ARS confie radieusement :

²³ [2019-08-20 le monde Salsigne - pollution arsenic Orbiel - colère population](#)

²⁴ [2000-04-06 rapport CGM-IGF - sols pollués – Salsigne](#), page 72

²⁵ [2017-03-17 MEEM inventaire DDIE](#)

" Ça va sembler un peu provocateur, mais je le dis sans cynisme : on sait tous que le soleil multiplie les risques du cancer de la peau. C'est un peu le même sujet. Quand on vit à Marseille, il faut mettre de l'écran total si on va à la plage. **Quand on vit dans la vallée de l'Orbiel, il faut prendre un certain nombre de mesures dans son mode de vie.** On peut vivre dans cette vallée. Mais il faut prendre des précautions **au quotidien**²⁶. "

Et pour agrémenter ce quotidien, le préfet de l'Aude ne manque pas de solutions, dont aucune ne réduit la toxicité des millions de tonnes de déchets présents :

- Un arrêté interdisant la vente²⁷ de légumes, riz, champignons, asperges, thym et escargots cultivés ou ramassés dans la vallée ;
- Un arrêté interdisant la consommation²⁸ de légumes, riz, champignons, asperges, thym et escargots cultivés ou ramassés dans la vallée ;
- Un arrêté interdisant le prélèvement d'eau²⁹ dans l'Orbiel et ses affluents ;
- Un arrêté interdisant l'utilisation de cours d'école³⁰ ;
- Un arrêté interdisant la baignade et la pêche³¹ dans l'Orbiel et ses affluents ;
- Un arrêté interdisant l'accès aux aires de jeux³² ;
- Un arrêté interdisant l'accès à plusieurs établissements d'activités physiques et sportives ou équipements sportifs³³ ;
- Deux arrêtés interdisant l'accueil collectif de mineurs³⁴ et ³⁵ sur des espaces extérieurs non goudronnés submergés par les inondations du 15 octobre 2018 ;
- Un arrêté interdisant la consommation de l'eau des fontaines et sources publiques³⁶.

Toujours sous l'égide du préfet de l'Aude, l'ARS n'est pas plus avare de solutions miracles pour bien agrémenter le quotidien, sous couvert de recommandations³⁷ :

- " Limiter la consommation des végétaux produits dans des jardins inondés, notamment des légumes feuilles (salades, choux, blettes, céleri) et des poireaux " ;
- " Ne pas consommer l'eau des puits privés " ;
- " Ne pas consommer les produits recueillis dans la vallée de l'Orbiel (thym, escargots) " ;
- " Prévoir des protections pour la peau et les voies respiratoires lors des travaux de terrassement et d'excavation des sols " ;
- " Diminuer la dissémination des poussières à l'intérieur des maisons par des lavages humides et fréquents des sols " ;

²⁶ [2019-08-20 le monde Salsigne - pollution arsenic Orbiel - colère population](#)

²⁷ [2019-06-25 AP interdiction vente légumes - pollution Orbiel et affluents](#)

²⁸ [2019-06-25 AP interdiction consommation légumes - pollution Orbiel et affluents](#)

²⁹ [2019-06-25 AP interdiction prélèvement eau - pollution Orbiel et affluents](#)

³⁰ [2019-06-25 AP interdiction cours écoles inondées - pollution Orbiel](#)

³¹ [2019-06-25 AP interdiction baignade pêche - pollution Orbiel et affluents](#)

³² [2019-06-25 AP interdiction aires de jeux inondés - pollution Orbiel](#)

³³ [2019-06-25 AP fermeture équipements sportifs - pollution Orbiel](#)

³⁴ [2019-06-25 AP interdiction activités CAS espaces inondés - pollution Orbiel](#)

³⁵ [2019-06-25 AP interdiction activités CAS-CCMN - locaux inondés - pollution Orbiel](#)

³⁶ [2019-10-11 AP interdiction consommation eau fontaines-sources publiques - vallée Orbiel](#)

³⁷ [2019-03-00 ARS vallée Orbiel - recommandations sanitaires](#)

- " Effectuer un lavage soigneux des mains après avoir joué ou travaillé en extérieur ".

D'une façon beaucoup plus prosaïque, les juges de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence viennent juste de résumer la situation sanitaire ainsi :

" l'**existence d'un risque immédiat de mort** ou de blessures sur cette période est peu discutable, **le risque apparaît d'ailleurs toujours actuel**, même si sa nature a pu changer (quasi-disparition du risque aérien) et si l'intensité des risques apparaît avoir diminué tout en restant **à un niveau élevé**³⁸ ".

En résumé

Le bilan de l'action de l'Etat dans la gestion de l'après-mine de Salsigne est catastrophique.

Sur un plan financier, cette gestion, bien que largement insuffisante – ni la pollution ni les risques n'ont diminué significativement –, se révèle extrêmement coûteuse, tant jusqu'à présent que pour l'avenir.

Concernant l'environnement, il n'y a pratiquement eu aucune réduction des quantités des déchets résultant des activités minières à l'origine de la pollution de la vallée de l'Orbiel.

Le bilan sanitaire est des plus déplorables, l'Etat – par choix délibéré – restant impuissant à réduire, à défaut de supprimer, les risques immédiats de mort dont la justice reconnaît un niveau élevé.

Salsigne - Vallée de l'Orbiel : " un morceau de France abandonné "



³⁸ [2021-05-12 CA Aix arrêt non-lieu mise en danger – Salsigne](#), page 23